

Quiproquos au sujet de la «justice ethnique». Un État sans ethnie est-il possible ?

Ernest-Marie Mbonda*

Résumé : Cet article se propose de défendre l'idée selon laquelle l'importance de la prise en compte des identités ethniques dans un État ne signifie pas nécessairement que l'État doit s'organiser selon une politique de quotas ethniques déterminés par le poids démographique de chaque groupe ethnique. Il soutient que la «justice ethnique» renvoie davantage à un principe de justice politique plutôt qu'à un principe de justice arithmétique ou statistique. Il s'oppose à la tentative de substitution du paradigme du territoire au paradigme de l'ethnicité formulée par Emboussi Nyano en vue de défendre l'idée d'un «État sans ethnie». Non seulement le territoire n'a pas seulement une signification économique puisque les individus associent aussi leur identité ethnique à un territoire, mais aussi il ne rend pas caduque l'importance que les gens attachent à la question de la représentation au niveau des principales institutions publiques et la nécessité pour une théorie politique d'y apporter des réponses appropriées.

Mots clés : ethnie, identité ethnique, justice ethnique; justice sociale; justice politique. quotas, équilibre régional.

**Ernest-Marie Mbonda est professeur d'éthique, de philosophie politique et de philosophie du droit à l'Université catholique d'Afrique centrale à Yaoundé (Cameroun) et professeur associé à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Moncton (Canada).*